

Le 27 juin 2019.

1

Roumanie jacques

Puymerie

Milhac d'Auberoche

Bassillac et Auberoche.

### Observations PLUI grand Périgueux

#### **Commune de Milhac d'Auberoche (Bassillac et Auberoche)**

Je souhaiterais que mes parcelles, classées en 2 AU, N°374-N°372 soient classées en zone UCb ; compte tenu de la nature des servitudes qu'elles possèdent, et de leur situation géographique sur le territoire communal.

Par comparaison, les zones classées UC b de la commune de Milhac d'Auberoche n'ont pas plus de servitudes et offrent moins de centralité par rapport au village. Pas plus que la Zone Nh toute proche.

En effet les parcelles citées sont en continuité du bourg et des services écoles, maternelle, maison d'aide maternelle, centre de loisirs, mairie, salle des fêtes, accès facile aux servitudes avec passage de la conduite d'eau principale. Les voies publiques, les réseaux électriques et d'eau et les capacités d'assainissement sont au moins les mêmes que celles des zones UCb.

Ces parcelles sont bien dans un ensemble en cohérence avec l'objectif :

- de confortement du tissu urbain autour du vieux bourg,
- d'optimisation des réseaux existants,
- de mobilité douce,
- de répondre à l'accueil et aux différentes demandes d'une nouvelle population.

